

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 septembre 2018 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

SONT ABSENTS(ES) :

Monsieur Philippe Drolet conseiller et Monsieur Louis Cimon conseiller

2018-09-473 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec le retrait du point suivant :
 - o 4.2 Avis de motion. Règlement d'emprunt. Boulevard Sainte-Marguerite.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-09-474 ADOPTION. RÈGLEMENT D'EMPRUNT. BOULEVARD SAINTE-MARGUERITE.

CONSIDÉRANT l'avis de motion du 14 août 2018;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 2018-964 lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que la mairesse a exercé les prérogatives édictées par les dispositions du deuxième alinéa de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) à l'égard de ce règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier doit le soumettre à nouveau au Conseil;

EN CONSÉQUENCE :

- QUE ce Conseil adopte le règlement d'emprunt 2018-964 concernant le boulevard Sainte-Marguerite, lequel est attaché à la présente résolution.

REJETÉE

2018-09-475 ADOPTION. PLAN D'ORGANISATION POLICIÈRE.

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur la police (RLRQ, c. P-13.1) relatives à l'obligation pour les municipalités visées de produire un plan d'intervention policière;

CONSIDÉRANT les exigences du ministre de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction du Service de police de la Ville de Mercier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le plan d'organisation policière proposé par la direction du Service de police de la Ville de Mercier produit en septembre 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-09-476 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT CONCERNANT LES PONCEAUX DES ENTRÉES PRIVÉES.

- Je, Judith Prud'homme, conseillère municipale, donne avis de motion qu'un règlement concernant les ponceaux des entrées privées sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Judith Prud'homme, conseillère municipale, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir une copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2018-09-477 DEMANDE DE TERRAINS PAR LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES.

CONSIDÉRANT la résolution C.C-4528-06-18 de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries transmise à la mairesse le 30 août 2018;

CONSIDÉRANT que cette résolution requiert un engagement de la Ville de Mercier à céder gracieusement la propriété complète et entière d'un terrain libre de toute contrainte afin d'agrandir une école ou de construire une nouvelle école;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier ne possède aucun terrain de disponible afin de répondre à cette demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil informe la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries que la Ville de Mercier ne dispose d'aucun terrain afin de répondre à la résolution C.C-4528-06-18.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-09-478 MANDAT. SOCIÉTÉ SODAVEX. TAQ STE-M-278376-1808.

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil mandate la société Sodavex afin de représenter la ville de Mercier dans le dossier STE-M-278376-1808 du Tribunal administratif du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions peuvent être visionnées via le site internet de la Ville de Mercier sous l'onglet « Assemblée publique filmée » du 25 septembre 2018 à la trente-et-unième seconde de la quatrième minute d'enregistrement (00 :04 :31).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les interventions peuvent être visionnées via le site internet de la Ville de Mercier sous l'onglet « Assemblée publique filmée » du 25 septembre 2018 à la cinquantième seconde de la quatrième minute d'enregistrement (00 :04 :50).

2018-09-479 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 06.

ADOPTÉE à l'unanimité